

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès  
-----

Décret n° 2023 - 1544 du 15 septembre 2023  
portant ratification de la charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 25 - 2023 du 15 septembre 2023 autorisant la ratification de la charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

**Article premier :** Est ratifiée la charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local, adoptée le 27 juin 2014 à Malabo (Guinée Equatoriale), dont le texte est annexé au présent décret.

**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2023 - 1544

Fait à Brazzaville,

15 septembre 2023

  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,  
chef du Gouvernement,

  
Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre des affaires étrangères, de  
la francophonie et des Congolais de  
l'étranger,

  
Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre de l'intérieur, de la  
décentralisation et du  
développement local,

  
Raymond Zéphirin MBOULOU.-

Le ministre de l'économie et des finances,

  
Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le garde des sceaux, ministre de la justice, des droits humains  
et de la promotion des peuples autochtones,

  
Aimé Ange Wilfrid BININGA.-